



Nouvelle procédure de demande de permis de construire (travaux tiers) via eri-ifp.ch

Les innovations en un coup d'œil

- Saisie et traitement en ligne par le requérant et l'exploitant.
- Envoi direct du permis par courrier électronique aux requérants (la version papier est toujours disponible sur demande)
- Informations plus détaillées sur le projet de construction.
- Sur demande, un processus 100% sans papiers est possible.
- Transfert des données IFP vers l'exploitant via la fonction d'exportation.

Contenu

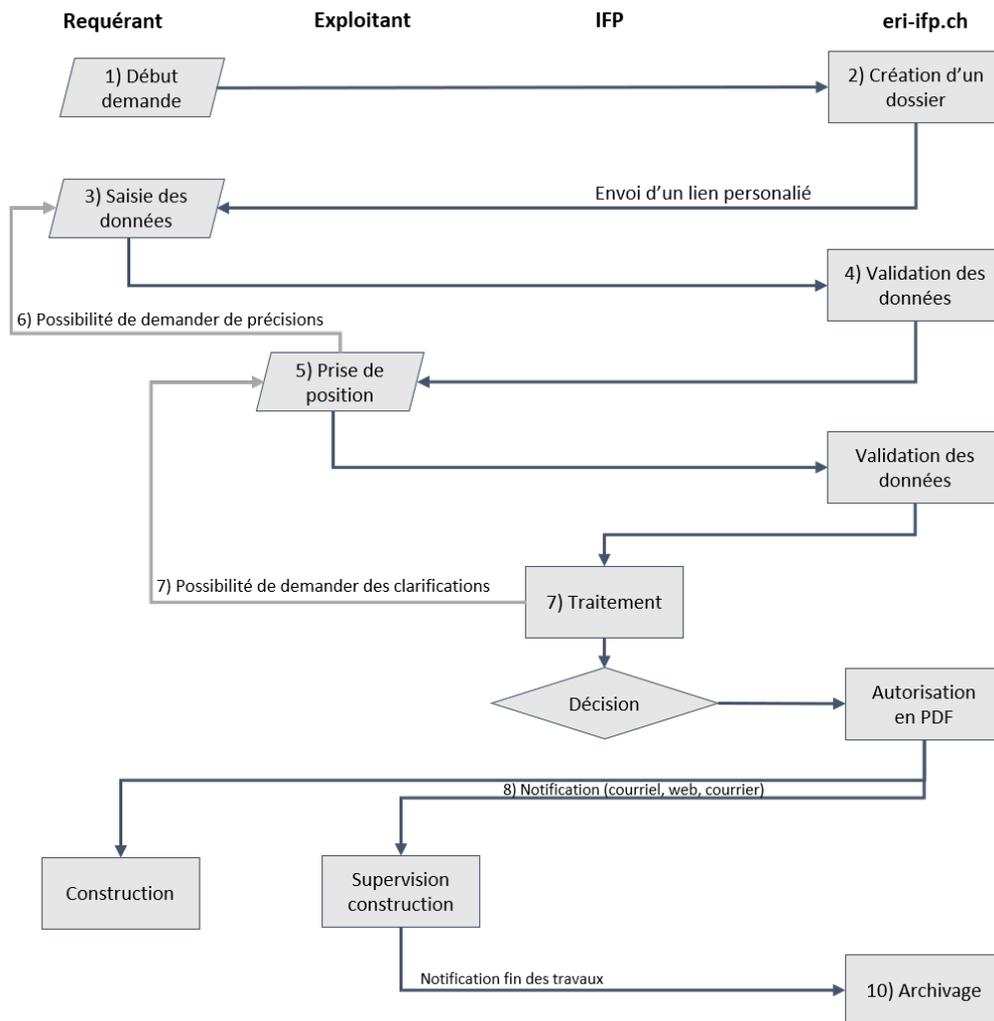
1	Procédure de demande de permis de construire (aperçu).....	2
1.1	Schéma	2
1.2	Ce qui change pour l'exploitant	3
2	Détails du processus.....	4
2.1	Saisie de la demande par le requérant	4
2.2	Prise de position par l'exploitant	6
2.3	Autorisation par l'IFP.....	7
2.4	Révision (et prolongations)	7
3	Accès.....	7
3.1	Requérant.....	7
3.2	Exploitant	7
4	Support.....	8



1 Procédure de demande de permis de construire (aperçu)

1.1 Schéma

Le schéma suivant et la brève explication qui l'accompagne devraient donner un aperçu rapide de la nouvelle procédure.



1. Le **requérant commencer une nouvelle demande** en cliquant sur un lien sur le site de l'exploitant ou de l'IFP. Ce lien est spécifique pour chaque exploitant afin de pouvoir associer correctement chaque demande à un exploitant.
2. Le **système génère un nouveau numéro de demande** et envoie un lien personnalisé et sécurisé au requérant. Ce pas nous permet de vérifier l'adresse e-mail du demandeur.
3. Le **requérant saisie la demande** et doit fournir au moins les champs obligatoires. Il existe la possibilité de télécharger des documents (p.ex. plans) en format PDF. Pour



des requérants qui ont déjà fait une demande avec la même adresse email auparavant, un grand nombre de champs est déjà complété d'avance.

4. Le **système analyse les données** et essaye d'identifier l'exploitant responsable et la conduite concernée. Si cette identification automatique fonctionne, la demande est automatiquement transmise à l'exploitant pour sa prise de position. Si l'identification n'est pas possible, la demande est envoyée à l'IFP pour identifier l'exploitant responsable et est ensuite envoyée à l'exploitant pour sa prise de position.
5. **L'exploitant peut saisir sa prise de position directement dans l'outil** et si nécessaire d'y ajouter des documents en format PDF. La prise de position inclut aussi des questions techniques par rapport à la conduite. Il existe la possibilité d'exporter les données en format JSON ou XML, par exemple pour les importer dans un système SIG (GIS). Cette exportation de données peut être adaptée pour le besoin de chaque exploitant.
6. En **cas de doute**, l'exploitant peut retourner la demande au requérant pour qu'il puisse la compléter.
7. La **prise de position** est automatiquement transmise à l'IFP. En cas de doute, l'IFP peut retourner la demande à l'exploitant pour une révision.
8. Dès que la décision est prise, **l'autorisation de construction est visible en ligne pour le requérant** et sera envoyée selon le choix du demandeur par courriel ou courrier.
9. Le requérant et l'exploitant peuvent initier une révision en ligne des autorisations publiées. Toutes les données de l'autorisation existante sont copiées afin de simplifier ce processus.
10. Une fois les travaux de construction terminés, l'exploitant annonce la fin en **archivant l'autorisation**.

1.2 Ce qui change pour l'exploitant

Lors du développement du nouveau système nous avons fait attention au fait que la transition vers ce nouveau système sera très simple. Ainsi, le nombre d'adaptation de part de l'exploitant est très limité. L'adaptation la plus importante étant :

- Pour assurer un traitement plus précis et plus harmonisé des demandes d'autorisations, l'IFP demandera désormais plus de données concernant le projet de construction. Par exemple, l'exploitant fournit des informations concernant le recouvrement minimal ou concernant l'existence de dalles au lieu de construction.

En plus de ce changement obligatoire, le nouveau système permet aux exploitants de profiter d'un nombre de bénéfices sur base volontaire. Y font partie:

- Désormais le requéreur du permis de construction peut saisir une grande partie des données directement dans le système. Ceci réduit le travail de l'exploitant en copiant les données dans un système informatique.
- Le système permet d'exporter les données vers d'autres systèmes TI. Par exemple, il sera possible d'exporter les données vers le système SIG de l'exploitant en ainsi réduire encore la



charge de travail chez l'exploitant. L'exportation peut être adaptée au besoin de chaque exploitant. Il sera ainsi possible de choisir les champs à exporter, leur format et le format numérique du fichier à exporter.

- Il est possible de télécharger les document adjoint (plans, etc.) directement sur la plateforme. Ceci rend le processus plus agile.
- L'exploitant a la possibilité de prendre contact avec le requérant directement via l'outil en demandant des précisions.
- L'exploitant ou le requérant peuvent initier des révisions ou prolongations d'autorisation avec quelques clics et il ne sera plus nécessaire de fournir de nouveau tous les documents.

2 Détails du processus

2.1 Saisie de la demande par le requérant

La saisie de la demande se fait en deux étapes. D'abord le demandeur arrive au site de l'IFP (<https://www.eri-ifp.ch>) via un lien sur le site de l'exploitant. Ce lien contient le numéro P de l'exploitant afin de permettre une identification plus simple de l'exploitant responsable.

Le requérant arrive à la page d'accueil où il peut initier une demande :

The screenshot shows the home page of the Eidgenössisches Rohrleitungsinspektorat (IFP) in three languages: German (Willkommen), French (Bonjour), and Italian (Benvenuti). Each language section contains a brief description of the service and a set of buttons for user actions. A red arrow highlights the 'Déposer une demande' button in the French section.

Language	Header	Description	Buttons
German	Willkommen	Auf dieser Seite können Sie die notwendigen Informationen für ein Baugesuch in der Nähe einer Pipeline eingeben. Ihr Gesuch wird dann an den entsprechenden Betreiber geschickt, der die Informationen prüft und es beim Eidgenössischen Rohrleitungsinspektorat einreicht. Die Entscheidung über Ihr Gesuch wird ebenfalls auf dieser Website verfügbar sein.	Ein Gesuch stellen Ein bestehendes Gesuch bearbeiten oder prüfen
French	Bonjour	Sur cette page, vous pouvez saisir les informations nécessaires pour une demande de construction à proximité d'un pipeline. Votre demande sera ensuite envoyée à l'opérateur concerné, qui vérifiera les informations et les soumettra à l'Inspection fédérale des pipelines. La décision relative à votre demande sera également disponible sur ce site.	Déposer une demande Modifier ou vérifier une demande existante
Italian	Benvenuti	In questa pagina è possibile inserire le informazioni necessarie per un'applicazione edilizia in prossimità di una condotta. La vostra domanda sarà quindi inviata all'operatore competente, che controllerà le informazioni e le presenterà all'Ispektorato federale degli oleodotti. La decisione sulla vostra candidatura sarà disponibile anche su questo sito web.	Presentare una richiesta Modificare o verificare una richiesta esistente



Dans un premier temps le requérant indique son adresse e-mail et la langue de la demande:

Saisir une nouvelle demande de construction.

Pour enregistrer une demande de construction, nous vous demandons de nous communiquer votre adresse e-mail. Nous vous enverrons ensuite un lien personnalisé par e-mail pour remplir le formulaire de demande de construction. Um ein Baugesuch zu erfassen, bitten wir Sie uns Ihre E-Mail-Adresse anzugeben. Wir senden Ihnen dann per E-Mail einen personalisierten Link um das Baugesuchsformular auszufüllen.

Saisir une nouvelle demande de construction.

E-Mail:

Sprache:

Après l'envoi de ce formulaire, le requérant reçoit un lien personnalisé par courriel pour pouvoir saisir la demande d'autorisation. Chaque demande dispose d'un numéro unique pour une identification plus facile. Le formulaire est divisé en plusieurs sections pour simplifier la saisie des données.

Saisie de données: Demande d'autorisation no 3733

Demande d'autorisation no 3733

Les champs obligatoires sont colorés en rouge

Demandeur d'autorisation

Entreprise: ✓

Prénom: ✓

Nom de famille: ✓

adresse: ✓

NPA: ✓

Lieu:

Téléphone 1:

Téléphone 2:

Courriel:

Type du maître d'oeuvre:

Checklist:

- ✓ Demandeur d'autorisation
- ✗ Client
- ✗ Auteur du projet
- ✗ Entrepreneur
- ✗ Chef de chantier
- ✗ Chantier de construction
- ✗ Projet de construction
- ✓ Annexes
- ✗ Envoi

Le formulaire ne peut être envoyé après avoir saisi au moins les champs obligatoires. Pour chaque section, un petit symbole indique si tous les champs obligatoires ont été saisi. Une fois la demande envoyée, le requérant peut continuer à utiliser son lien personnalisé pour visualiser l'état de la demande à tout moment:



Suisse persone / Svizzera persone / Confédération suisse / Confederaziun svizra / Confederaziun svizra Eidgenössisches Rohrleitungsinspektorat
Inspection fédérale des pipelines
Ispettorato federale degli oleo- e gasdotti

Autorisation: no 3733

Succès
Merci d'avoir déposé une demande de construction. L'application a été sauvegardée avec succès sur notre serveur et envoyée à l'opérateur de ligne pour commentaires.
Sur cette page (<https://eri-ifp/autorisations/form/3733-b55207aa61>) vous pouvez suivre l'état d'avancement de la demande à tout moment. Vous serez également informé de la décision par courrier électronique.

Status: Chez l'exploitant pour prise de position

Étape	État
📄 Saisie des données	✔ Terminée
🔍 Chez l'exploitant pour prise de position	En cours
👤 Chez l'inspektorat fédéral des pipelines pour décision	En attente

Documents:

Avec ce pas, la saisie de la demande est terminée pour le requérant.

2.2 Prise de position par l'exploitant

Après la saisie de la demande, le système essaie d'identifier la conduite concernée à l'aide des coordonnées GPS. La demande est ensuite envoyée automatiquement à l'exploitant. Chaque exploitant peut choisir dans le 'User-Management' qui parmi ses collaborateurs peut visualiser et/ou éditer des demandes d'autorisation.

Pour la prise de décision de l'exploitant, l'outil utilise en principe le même formulaire que pour le demander, mais certains champs concernant la conduite sont ajoutés. L'exploitant peut télécharger des documents supplémentaires en format PDF. Voici un exemple :

Demande d'autorisation no 3733

- ✔ Demandeur d'autorisation
- ✔ Client
- ✔ Auteur du projet
- ✔ Entrepreneur
- ✔ Chef de chantier
- ✘ **Chantier de construction**
- ✔ Projet de construction
- ✔ Annexes
- ✘ Opinion exploitant
- ✘ Envoi

Coordonnées
Wenn bekannt, können Sie die Koordinaten direkt eingeben (LV03, LV95 oder WGS84). Wenn Sie die Koordinaten nicht kennen, können sie den Bauort auf der Karte auswählen (mit Doppelklick).

Longitude ② 6.6834435 46.5622367
Latitude ② 46.51149322767719 6.610698401927949

Coordonnées
Swissgrid CH1903+ (LV95)
2536457 / 1151468
Swissgrid CH1903 (LV03)
536457 / 151468
WGS84
46.5115 / 6.6107

Conduite

Numéro(s) du/des plan(s) 5567 ✔ No de la balise ② 6657 ✔
Gaine ② Non Dalles ② Pas de réponse
recouvrement minimale (m) ② Le projet de construction est-il situé dans une zone de

Dès que toutes les données sont saisies, la demande peut être transférée par un simple clic à l'IFP.



2.3 Autorisation par l'IFP

La procédure chez l'IFP ne change en principe pas. Dès qu'une décision est prise, le requérant et l'exploitant peuvent voir immédiatement l'autorisation via le site internet. Le requérant reçoit l'autorisation selon ses préférences par courriel ou courrier.

2.4 Révision (et prolongations)

Le requérant ou l'exploitant peuvent initier une révision (ou prolongation) d'une demande d'autorisation par un simple clic. Une copie de la demande actuelle est générée et toutes les informations sont reprises, y compris les documents. Ceci permet un envoi rapide car seulement les changements par rapport à l'autorisation existante doivent être saisis.

Désormais le système informe les exploitant quand une autorisation arrive à échéance pour ainsi permettre à l'exploitant de prendre contact avec le requérant et le cas échéant demander une prolongation/révision de la demande. Cette notification est envoyée 30 jours avant l'échéance de la demande.

3 Accès

3.1 Requêteur

Les requérants n'ont pas besoin d'un login (accès), car chaque demande est dotée d'un lien personnalisé et sécurisé. Toutefois, il existe la possibilité pour les requérants de recevoir un lien sécurisé pour visualiser toutes les demandes saisies avec la même adresse email.

3.2 Exploitant

L'accès pour l'exploitant se fait avec le login habituel pour le site www.eri-ifp.ch. Le nombre d'option à disposition dépend des droits accordés à chaque utilisateur. Le super-utilisateur peut changer ses droits à tout moment.

ID	Nom	e-mail	Langue	Sigle	Super-user	LOP	Autorisation de tiers	SR	BR	Plan	SK	BLOP user	Action
					✓	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓	✗	✓	✓	✓	★ ★ ★	🔍
					✗	✗ ✗ ✓	✓ ✓ ✗	✗	✗	✗	✗	☆ ☆ ☆	🔍
					✗	✗ ✓ ✓	✓ ✗ ✗	✓	✗	✓	✓	★ ★ ★	🔍



L'outil permet trois niveaux d'accès :

- Read : lecture seulement. Aucune modification, ni la prise de position peut être faite.
- Write : lecture et modification. Ceci comprend essentiellement la possibilité de faire la prise de position et d'archiver les autorisations.
- Admin : L'admin permet de visualiser des listes spéciales, telles que la liste des demandes pas encore soumises (p.ex. pour assister à un requérant).

Un utilisateur avec un accès de lecture et d'édition, peut s'attendre à une page d'accueil comme suit:

4 Support

Pour des questions par rapport à la procédure des demandes de tiers, veuillez prendre contact avec l'IFP.

Pour des questions techniques, veuillez contacter admin@eri-ifp.ch.